

**Redouane MOUHOU**  
Bucharest University of Economic Studies ASE  
**Abdelmalek DEBBIHI**  
Bucharest University of Economic Studies ASE

# L'UNION EUROPEENNE MISE A L'EPREUVE PAR LA CRISE MIGRATOIRE

Theoretical  
article

---

## Keywords

Union Européenne (UE),  
Crise migratoire,  
Réfugiés,  
Politique Européenne de Voisinage (PEV),  
Turquie.

---

## JEL Classification

J10, J20, J60, F02

---

## Abstract

*The European Union (EU) is currently enduring the most significant migratory crisis in its history. Thousands of people and refugees, who escaped the war and poverty in their countries of origin are crossing the EU's borders. This unpredictable crisis has been the source of a multitude of concerns for the EU and member countries. Faced with this situation, the EU has convened several summits and many ministerial meetings in order to find an agreement to manage the crisis, but national interests have prevailed over European cohesion. This crisis has shown how fragile the solidarity between European countries is under the pressure of their national public opinion and how this situation influences the functioning of European institutions and EU's relations with its neighbours.*

## INTRODUCTION

L'immigration demeure l'une des questions épineuses au niveau de l'UE et un sujet de discorde entre les pays membres de l'Union européenne. Le traitement de cette question au niveau communautaire influe sur la perception par les citoyens de l'UE de tout le projet européen et anime les débats politiques entre eurosceptiques et pro-européens et par conséquent complique davantage l'intégration des immigrés et même les nationaux issus de l'immigration.

La montée des flux migratoires notamment illégaux a mis l'UE à l'épreuve au niveau interne ainsi qu'au niveau de sa politique étrangère. Les gouvernements des pays membres influencés par le débat national ont affiché leur désaccord au niveau de l'UE et des tensions ont été senties entre les Etats membres sur la gestion de ce dossier et le respect des règles communautaires et les dispositions du traité de Schengen relatives aux droits de cette catégorie de gens. La détérioration de la situation au voisinage, dont l'UE peine à réaliser ses objectifs inscrits dans la Politique Européenne de Voisinage (PEV), a provoqué des vagues sans précédent de migration vers l'Europe. Une situation qui a mis la solidarité communautaire à l'épreuve puisque les Etats membres devaient choisir entre l'intérêt national et communautaire. Cette crise, survenue à un moment où la menace terroriste est devenue réelle en Europe, comporte en elle une multiplication de questions liées aux réfugiés, la stabilisation du voisinage, la gestion des immigrés légaux et illégaux, la montée de la xénophobie et l'islamophobie et le discours mitigé entre les partis eurosceptiques et nationalistes, la gestion des relations entre les Etats membres de l'UE et entre l'UE et les pays du voisinage.

En somme, cette crise a permis de faire une radiographie de l'UE, sa politique interne et étrangère, sa perception par les citoyens européens et les défis énormes que l'Union fait face.

### Une crise... et une multitude de défis

La crise migratoire qui s'est accentuée à l'issue des événements survenues après les soulèvements des populations dans certains pays arabes ( Lybie, Syrie et Tunisie ), africains et subsahariens et qui ont mené des milliers de personnes à quitter leur pays pour trouver refuge en Europe a mis tout le continent européen à l'épreuve qui a fait face à d'énormes défis.

Désormais, l'immigration est devenue la première préoccupation des citoyens européens (38% des citoyens européens la classe en tête par rapport à douze autres préoccupations) dont 73% sont en faveur d'une politique européenne commune en ce qui concerne la gestion de cette crise (European commission, 2015a). Cette dimension de l'immigration auprès de l'opinion publique

européenne exerce davantage de pression sur l'UE pour faire face à la crise actuelle.

En effet, une confusion s'est installée autour de cette question notamment depuis qu'une rhétorique s'est développée dans les médias et l'opinion publique faisant un lien direct entre la menace sécuritaire et l'immigration.

L'immigration est devenue un moyen pour les nationalistes et les partis politiques eurosceptiques pour remettre en cause le projet européen. Elle est actuellement le thème le plus abordé lors des différentes campagnes électorales dans les Etats membres. Elles se focalisent sur les aspects d'intégration des immigrés et même les nationaux issus de l'immigration, la menace terroriste et sécuritaire ainsi que l'emploi.

La pression exercée par les partis nationalistes et eurosceptiques a influencé les gouvernements pro-européens qui, par crainte de perdre leur électorat, adopte des politiques de plus en plus restrictives à l'encontre des immigrés. Cette tendance se confirme en Allemagne car le parti de la chancelière allemande Angela Merkel, l'Union chrétienne-démocrate (CDU), a souffert d'un vote sanction lors des élections du 13 mars dernier lors des élections de renouvellement des membres des parlements régionaux dans trois Etats-régions : le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie-Palatinat et, la Saxe-Anhalt. Ce parti a payé cash sa politique favorable à l'accueil des réfugiés syriens et irakiens. Ces élections ont favorisé, entre autre, la montée du parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD). Résultat, l'extrême droite a infligé une défaite sans précédent à Angela Merkel (Frédéric Lemaître, 2016).

Cette nouvelle orientation nationaliste des gouvernements des Etats membres a influencé considérablement la coopération au niveau européen pour faire face à la crise migratoire et celle des réfugiés. Il y a eu même des tensions entre les Etats membres causant la réintroduction des contrôles au niveau des frontières Schengen. De plus, une crise diplomatique s'est déclenchée entre la Grèce et l'Autriche après la décision unilatérale de l'Autriche d'instaurer des quotas pour les réfugiés. L'Ambassadeur de la Grèce en Autriche a été rappelé à Athènes pour consultation suite aux déclarations critiques envers les autorités grecques, faites par la Ministre autrichienne de l'Intérieur, Johanna Mikl Leitner, à la sortie du Conseil des ministres de l'Union européenne du 25 février 2016. (RFI, 2016).

La crise migratoire a pris donc d'autres dimensions mettant l'UE devant une menace d'effritement et de son affaiblissement. Il est évident que les divisions profondes entre les Etats membres sur cette question et les difficultés rencontrées par les institutions européennes pour trouver des solutions à la fois immédiates et satisfaisantes à la crise migratoire ainsi qu'à la menace terroriste ont

considérablement discrédité l'UE notamment auprès de l'opinion publique. L'écrasante victoire du « non » (61,1 %) au référendum néerlandais sur l'accord d'association entre l'Union européenne (UE) et l'Ukraine, tenu le 6 avril 2016, (Le Monde.fr avec AFP, 2016) venait confirmer le refus du projet européen notamment lorsqu'on sait que le non néerlandais vise plutôt l'UE que l'Ukraine.

En effet, depuis l'adoption, le 13 mai 2016, par la commission Junker de l'agenda européen en matière de migration, plusieurs initiatives ont été présentées aux pays membres pour faire face à la crise migratoire. Cet agenda basé sur quatre piliers à savoir : Réduire les incitations à la migration irrégulière, sauver des vies et assurer la sécurité des frontières extérieures, avoir une politique forte en matière d'asile et enfin, l'adoption d'une nouvelle politique de migration régulière (Commission Européenne, 2015) a rencontré plusieurs difficultés pour sa mise en œuvre à cause de la résistance des Etats membres qui considèrent que ce domaine relève exclusivement de la souveraineté nationale.

Dans le point de situation de la commission européenne sur la relocalisation et la réinstallation du 12 avril 2016 (European Commission, 2016a) on aperçoit clairement l'absence de participation au programme de relocalisation du Royaume-Uni qui bénéficie de la clause « opt out » ou clause d'exemption qui lui permet de participer volontairement à la politique européenne en matière d'asile et d'immigration. Le Ministère de l'Intérieur britannique a précisé dans un communiqué en mai 2015 que "Nous ne participerons pas à une réglementation qui imposerait un système contraignant de redistribution ou de relocation. Le Royaume-Uni est fier d'avoir toujours accordé l'asile à ceux qui en ont le plus besoin mais nous ne pensons pas qu'un système contraignant de relocalisation est la solution". (Alexandre Boudet, 2015).

Le grand défi donc pour l'UE et ses institutions est celui de regagner plus de pouvoir pour une gestion adéquate et efficace de la crise migratoire. Toutefois, les Etats membres n'envisagent pas de céder des prerogatives considérés comme relevant de leur souveraineté nationale. La résistance des Etats membres est actuellement plus forte que jamais, par crainte de la part des partis au pouvoir de perdre leur électeurat. Une situation qui a conduit l'UE à sous-traiter la crise migratoire avec le voisinage.

### **Lorsque la crise migratoire façonne la politique étrangère de l'UE avec son voisinage**

L'UE gère ses relations avec le voisinage dans le cadre de différentes politiques dont la Politique Européenne de Voisinage (PEV) et le processus de négociation pour l'adhésion à l'UE comme fut le cas pour la Turquie. L'afflux important des

migrants illégaux et des réfugiés en Europe à partir des territoires turcs a poussé l'UE à lancer des négociations avec le voisin turc. La règle d'or « more for more » de l'UE dans ses relations avec le voisinage a été inversement appliquée par la Turquie pour accepter de gérer les flux migratoires et ceux des réfugiés en contre partie des avantages relatifs essentiellement au financement, la libéralisation des visas et la réouverture d'un nouveau chapitre sur les dispositions financières et budgétaires des négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE.

Une importante enveloppe financière de trois milliards d'euros a été accordée à la Turquie en contre partie de sa coopération dans le domaine de la gestion du flux migratoire. Cette aide financière initialement prévue dans le cadre du mécanisme de soutien des réfugiés installés en Turquie s'est complétée par la suite par trois autres milliards d'euros supplémentaires qui seront débloqués en 2018 quand le premier financement sera intégralement utilisé et à condition que tous les autres engagements soient respectés.

Dans le cadre de cet accord, l'Union européenne a accepté d'accélérer la mise en œuvre de la libéralisation du régime des visas en vue de la suppression des obligations en matière de visa pour les citoyens turcs d'ici à la fin juin 2016. Quant à la réouverture des négociations d'adhésion, elle sera lancée sous les auspices de la présidence néerlandaise du Conseil (Commission Européenne, 2016a).

Cette crise a marqué un tournant dans les relations de l'UE avec les pays du voisinage. L'adhésion à l'UE, qui est conditionnée par l'accomplissement des critères politiques et économiques, est devenue pour le cas de la Turquie conditionnée, pour la réactivation du processus, par sa sous-traitance de la crise migratoire.

La dimension humanitaire de la crise migratoire n'a pas permis à l'accord conclu entre l'UE et la Turquie d'échapper aux critiques. Amnesty International a qualifié le 11 mars cet accord de « marchandage honteux ». (Le Monde.fr, 2016).

En effet, l'accord prévoit de renvoyer vers le territoire turc les migrants arrivés illégalement en Grèce et à accueillir en échange pour chaque syrien renvoyé vers la Turquie un autre syrien suivant le principe de « un pour un ». Le système de retour et de réinstallation pourra porter sur 72000 personnes maximums (Commission Européenne, 2016b).

Ce système est devenu possible après que les autorités grecs ont hébergé les Syriens présents dans les camps sur place, dans le cadre d'une procédure contrôlée par l'ONU, sur une base de « un pour un ».

Ce renvoi de réfugiés de la Grèce vers la Turquie a été rendu possible par les accords entre ces deux pays et la reconnaissance par la Grèce de la Turquie comme pays tiers sûr, conformément à la

directive européenne sur l'asile. La même démarche visant à considérer d'autres pays de voisinage comme « pays sûrs » a été entreprise par quelques pays membres de l'Union. L'UE propose, qu'à elle, une liste européenne des pays sûrs (Commission Européenne, 2016c). Là encore un autre changement de la politique de l'UE et les pays membres envers les pays de voisinage dicté par l'augmentation de flux de migrants et non pas par l'amélioration de la perception des pays de voisinage par l'UE. En effet, considéré ces pays comme sûrs facilitera l'application des accords de réadmission et permettra de retourner les migrants économiques dans leur pays d'origine.

Force est de constater que toutes les actions engagées par l'UE avec les pays de voisinage pour faire face à la crise migratoire se focalise sur le renforcement de la sécurité des frontières européennes et la création d'un barrage aux flux migratoires au niveau des pays de voisinage.

Cette politique ne s'inscrit plus dans un cadre d'une politique migratoire durable mais plutôt dans une forme de gestion d'urgence qui néglige complètement le cadre général de coopération avec les pays du voisinage. L'agenda européen sur l'immigration a complètement mis à côté la PEV comme cadre de coopération avec les pays de voisinage pour faire face à cette crise. En effet, la dernière proposition de réforme de cette politique préconise la stabilisation du voisinage qui demeure la solution la plus efficace pour arrêter l'immigration illégale.

Les institutions de l'UE se sont avérées inefficace pour faire face à la crise migratoire, le recours à la PEV dont l'immigration constitue l'un des piliers principaux de la coopération avec les pays de voisinage. Cette orientation confirme que ce cadre de coopération demeure inefficace et ambiguë. Le recours de l'UE à ce mécanisme de coopération se résume uniquement dans l'instrument financier « Instrument Européen de Voisinage ENI ».

En effet, une partie des contributions financières pour la gestion de cette crise a été assurée par l'ENI pour aider les pays de voisinage notamment le Liban et la Jordanie pour financer l'accueil des réfugiés. Là encore une comparaison entre les sommes allouées par l'UE pour la Turquie d'une part et le Liban et la Jordanie de l'autre part laisse entendre que l'UE et beaucoup plus préoccupée par la sécurité de ses frontières que par la prise en charge des réfugiés dans ses actions à caractère humanitaire. En effet, le Liban qui accueille 1.070.000 réfugiés syriens (en plus des 498.000 réfugiés palestiniens et iraqiens) a bénéficié d'un financement européen d'un montant global de 639 millions d'euros pour la période 2016-2017, soit 597 euros par réfugié syrien et 407 euros par réfugié (European commission, 2016b) alors que la Jordanie qui accueille 639.704 réfugiés syriens (en plus des 2.154.478 réfugiés palestiniens et

iraquiens) a bénéficié d'un financement européen d'un montant global de 637 millions d'euros soit 995 euros par réfugié syrien et 227 euros par réfugié (European Commission, 2016).

Cependant, la Turquie qui accueille 2.900.000 réfugiés syriens (3.100.000 réfugiés en total en Turquie) a bénéficié d'un financement européen d'un montant global de 3 milliards d'euros soit 1.034 euros par réfugié syrien et 967 euros par réfugié (Commission Européenne, 2016d)

L'approche européenne pour la crise migratoire concrétisée dans l'accord conclu avec la Turquie a été également critiquée du point de vue juridique.

Maryline Baumard et Marie Thieffry, dans un article paru dans le quotidien le monde le 08 mars 2016 sous le titre de « les flous juridiques de l'arrangement entre l'UE et la Turquie (Maryline Baumard et Marie Thieffry, 2016) ont regroupé les avis des juristes sur cet accord. Elles démontrent, tout d'abord, que les juristes sont unanimes sur le fait que cet accord ne contrevient pas à la convention de Genève en matière des personnes vulnérables. toutefois, cet accord pose des problèmes d'application par rapport à la directive procédure 2005-85-CE qui préconise un certain nombre de garanties durant tout le temps nécessaire pour le traitement de la demande d'asile alors que cet accord suppose un retour rapide vers la Turquie. d'autres ont considéré que l'échange des réfugiés contreviendrait à la charte des droits fondamentaux de l'UE et au règlement de Dublin puisqu'il renverrait les réfugiés potentiels en dehors des frontières de l'Europe.

En guise de conclusion, on peut dire que la nouvelle perception de l'immigration par les Etats membres et l'opinion publique a influencé considérablement l'UE et a conduit ses institutions à sortir du cadre réglementaire régissant sa politique étrangère ainsi que des principes organisant ses relations avec les pays de voisinage.

### **L'influence de la crise migratoire sur l'intégration des immigrants et le projet européen :**

Les immigrants représentaient en 2013, 4.1% de la population européenne, un quart d'entre eux sont installés en Allemagne, 15% en Italie et en Espagne, 13% en France et 12% au Royaume-Uni. Plus de 78% des immigrants ont l'âge de travail (15-64 ans). En 2012-2013, deux tiers des immigrants nés dans un pays tiers ont obtenu la nationalité du pays d'accueil après 10 ans de résidence (OECD/EUROPEAN UNION, 2015).

L'immigration demeure un phénomène lié aux mouvements des êtres humains à la recherche des conditions d'une vie meilleure. L'Europe qui était une terre de migrants est devenue une terre de migration. Le développement économique et démographique de l'Europe nécessite un apport d'une main d'œuvre étrangère. Alors que les Etats

européens ont instauré des contrôles aux frontières et durcit les conditions d'accès à leur territoire pour faire face aux flux migratoires et notamment clandestines, au même temps le besoin économique de la main d'œuvre étrangère s'est fait ressentir dans l'UE notamment dans les pays industrialisés comme l'Allemagne. Selon Catherine Wihtol de Wenden, la conscience du rôle de l'immigration a commencé depuis la publication du rapport des Nations Unies de 2000 qui a fait le point sur le vieillissement et les pénuries de main d'œuvre en Europe ce qui a poussé au lancement d'une réflexion dans ce sens par l'UE et les Etats membres. Les conclusions du rapport Süßmuth sur les besoins de l'Allemagne d'une immigration de travail qualifiée et non qualifiée, ont été suivies par plusieurs études soulignant les bénéfices potentiels de la main d'œuvre étrangère. Deux facteurs majeurs ont conduit à ce changement de perspective. un facteur économique lié au besoin d'une main d'œuvre installée dans le territoire européen ainsi qu'un facteur démographique lié à la baisse du taux de natalité dont les projections prévoient un taux de 57% de la population d'âge actif (15-64) qui devrait supporter 30% de personnes de plus de 65 ans (Catherine WIHTOL de WENDEN, 2008). En 2012, quatre (4) personnes ayant l'âge de travail supportent une personne âgée de plus de 65 ans alors qu'en 2060 deux personnes uniquement ayant l'âge de travail devront supporter une personne de plus de 65 ans (European Commission, 2015b).

La politique de l'UE et des Etats membres pour subvenir à leurs besoins en main d'œuvre étrangère par le biais d'une migration légale, structurée et gérée par les institutions étatiques des pays membres de l'Union ou par les institutions de l'UE n'a guère empêché l'arrivée des flux des migrants clandestins. D'ailleurs, l'une des politiques de l'UE et de favoriser l'immigration légale pour faire face à l'immigration clandestine.

L'immigration clandestine a ravivé les débats publics au niveau des Etats membres de l'Union et a mis les gouvernements sous pression politique et publique pour faire face à ce phénomène. il est communément admis que l'immigration irrégulière a un impact négatif sur le pays d'accueil notamment en ce qui concerne la criminalité, l'exploitation de la main d'œuvre, la privation des nationaux de postes de travail et la mise sous pression des services publics (Christal Morehouse and Michael Blomfield, 2011).

Les attaques terroristes ayant frappé le vieux continent ont alimenté davantage le sentiment de refus de l'étranger faisant l'amalgame entre les terroristes et les immigrés notamment d'origine musulmane. En dépit de la nationalité et de l'éducation européenne des terroristes, leur origine non européenne a fait surgir le débat sur l'intégration des immigrés. Ce débat public a été

alimenté par les discours haineux conduisant à une montée des actes xénophobes et islamophobes.

Ce climat propice aux discours nationalistes a permis aux partis politiques eurosceptiques d'attaquer l'UE et sa politique migratoire et stigmatisé ainsi les partis politique au pouvoir. L'importance cruciale de la question de l'immigration dans les échéances électorales a conduit les partis au pouvoir à adopter des politiques plus contraignantes à l'égard des immigrés pour garantir de préserver leur électorat. Cette situation a compliqué le travail de la commission européenne qui peine à arracher un consensus européen permettant d'adopter une politique communautaire durable et plus efficace pour gérer les flux migratoires et sécuriser les frontières de l'UE.

Il est temps actuellement que l'UE prend l'initiative pour inclure la question d'intégration des immigrés dans sa politique migratoire et créer les mécanismes nécessaires pour combattre la xénophobie qui représente l'arme forte des eurosceptiques contre le projet européen.

#### **Conclusion:**

La crise migratoire a paradoxalement fragilisé l'UE mais en même temps a confirmé l'attachement des pays membres au projet européen. Malgré les divergences des intérêts des pays membres et la montée de la voix des eurosceptiques, l'UE a pu trouver des mécanismes pour faire face à cette crise même à titre temporaire. Toutefois, cette crise a prouvé que l'UE européenne manque vraiment d'une politique étrangère et sécuritaire commune efficace. Les Etats membres demeurent attachés à leur souveraineté dans leur relations extérieures.

L'échec européen à gérer efficacement cette crise a donné de mauvais signaux à l'opinion publique européenne. les institutions européennes et les gouvernements des Etats membres ont devant eux une grande tâche pour regagner une nouvelle fois la confiance des citoyens européens et pour faire face aux manœuvres des partis eurosceptiques et nationalistes.

#### **Bibliographie**

- [1] Baumard, M. A & Thieffry, M. (2016). les flous juridiques de l'arrangement entre l'UE et la Turquie. le monde. Retrieved from [http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/03/08/les-flous-juridiques-de-l-arrangement-entre-l-union-europeenne-et-la-turquie\\_4878490\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/03/08/les-flous-juridiques-de-l-arrangement-entre-l-union-europeenne-et-la-turquie_4878490_3214.html).
- [2] Boudet, A. (2015). Quotas de réfugiés en Europe : la solution qui fâche (et que le Royaume-Uni a le droit de refuser), Le HuffPost. Retrieved from [http://www.huffingtonpost.fr/2015/05/13/quotas-refugies-europe-solution-qui-fache-royaume-uni-peut-refuser\\_n\\_7266868.html](http://www.huffingtonpost.fr/2015/05/13/quotas-refugies-europe-solution-qui-fache-royaume-uni-peut-refuser_n_7266868.html)

- [3] Commission Européenne. (2015). Agenda européen en matière de migration 2015. les quatre piliers d'une meilleure gestion de la migration. Retrieved from [http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/summary\\_european\\_agenda\\_on\\_migration\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/summary_european_agenda_on_migration_fr.pdf).
- [4] Commission Européenne. (2016a). Accord UE-Turquie sur la réponse à la crise des réfugiés. Retrieved from [http://ec.europa.eu/news/2016/03/20160319\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/news/2016/03/20160319_fr.htm).
- [5] Commission Européenne (2016b). Accord UE-Turquie sur la réponse à la crise des réfugiés. Retrieved from [http://ec.europa.eu/news/2016/03/20160319\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/news/2016/03/20160319_fr.htm).
- [6] Commission Européenne. (2016c). UNE LISTE UE DES «PAYS D'ORIGINE SURS». Retrieved from [http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/2\\_eu\\_safe\\_countries\\_of\\_origin\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/2_eu_safe_countries_of_origin_fr.pdf).
- [7] European Commission. (2015). European Agenda on migration. Retrieved from [https://ec.europa.eu/priorities/sites/beta-political/files/migration-1-year\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/priorities/sites/beta-political/files/migration-1-year_en.pdf)
- [8] European Commission. (2016). Relocation and resettlement ; State of Play. Retrieved from [http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/20160412/factsheet\\_relocation\\_re-settlement\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/20160412/factsheet_relocation_re-settlement_en.pdf).
- [9] Lemaître, F. (2016). En Allemagne, l'extrême droite inflige une défaite sans précédent à Angela Merkel. *Le Monde*. Retrieved from [http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/03/13/en-allemande-l-extreme-droite-inflige-une-defaite-sans-precedent-a-angela-merkel\\_4882064\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/03/13/en-allemande-l-extreme-droite-inflige-une-defaite-sans-precedent-a-angela-merkel_4882064_3214.html).
- [10] Le Monde.fr et AFP. (2016). Pays-Bas. victoire du non mais faible participation au référendum sur l'Ukraine. Retrieved from [http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/04/07/pays-bas-victoire-du-non-mais-faible-participation-au-referendum-sur-l-ukraine\\_4897321\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/04/07/pays-bas-victoire-du-non-mais-faible-participation-au-referendum-sur-l-ukraine_4897321_3214.html). Monde.fr. (2016). Crise migratoire : Amnesty International dénonce un « accord honteux » avec la Turquie. Retrieved from [http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/03/11/crise-migratoire-amnesty-international-denonce-un-accord-honteux-avec-la-turquie\\_4881498\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/03/11/crise-migratoire-amnesty-international-denonce-un-accord-honteux-avec-la-turquie_4881498_3214.html).
- [11] Morehouse, C., & Blomfield, M. (2011). Irregular Migration in Europe. Transatlantic Council on Migration.
- [12] OECD/EUROPEAN UNION (2015). Indicators of Immigrant Integration 2015 : SETTLING IN.
- [13] De WENDEN, C. W. (2008). Démographie, Immigration, Intégration. Questions d'Europe. Fondation Robert Schuman.
- [14] RFI. (2016). Crise des migrants: le ton monte entre la Grèce et l'Autriche. Retrieved from <http://www.rfi.fr/europe/20160226-grece-ton-gouvernement-rappelle-union-europeenne-ambassadeur-autriche>.